

I. Le système de retraite en France

Le système de retraite en France

- **35 régimes de retraite obligatoire:**
Le système de retraite français est constitué de nombreux régimes qui fonctionnent en répartition
- **Les 3 plus importants régimes de retraite concernent les:**

Employés du secteur privé

(68,6 %)

géré par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

c'est le régime général de la sécurité sociale

**Premier régime de retraite de base en France avec
17,8 millions de cotisants**

Employés du secteur public

(16,4%)

Indépendants + secteur agricole

(13,2%)

Panorama des régimes de retraite en France

	RETRAITE DE BASE	RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
Salariés		
Salariés de l'agriculture	MSA Mutualité sociale agricole	ARRCO Retraite complémentaire des salariés
Salariés de l'industrie, du commerce et des services	l'Assurance Retraite Régime général de la Sécurité sociale	AGIRC Retraite complémentaire des cadres
Agents non titulaires de l'État et des Collectivités publiques		IRCANTEC
Personnel navigant de l'aviation civile		CRPN
Salariés relevant d'entreprises ou de professions à statut particulier		BANQUE DE FRANCE, RETRAITE DES MINES, CNIEG (Gaz-Élec.), CRPCF (Comédie Française), CRPCEN (Clercs et employés de notaires), ENIM (Marins), Opéra de Paris, Port autonome de Strasbourg, CRP RATP, CPRPSNCF.
Fonctionnaires		
Fonctionnaires de l'État, magistrats et militaires	SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT	RAFP Retraite additionnelle
Agents de la fonction publique territoriale et hospitalière	CNRACL Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales	
Ouvriers de l'État	FSPOEIE Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État	

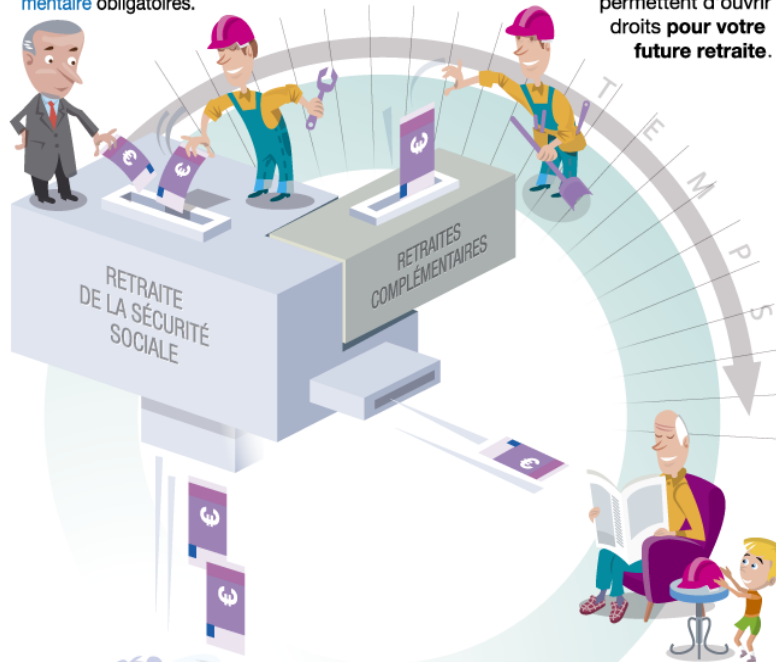
	RETRAITE DE BASE	RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
Non-salariés		
Exploitants agricoles	MSA Mutualité sociale agricole	
Artisans, commerçants et industriels	RSI Régime social des indépendants (fusion Ava et Organic)	
Professions libérales	CNAVPL Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales Retraite de base + complémentaire + supplémentaire selon les sections professionnelles BQM (notaires), CAVOM (officiers ministériels), CARMF (médecins), CARCDSF (dentistes et sages-femmes), CAVP (pharmaciens), CARPIMKO (infirmiers, kinésithérapeutes...), CARPV (vétérinaires), CAVAMAC (agents d'assurance), CAVEC (experts-comptables), CIPAV (architectes et professions libérales diverses).	
Artistes, auteurs d'œuvres originales	l'Assurance Retraite Régime général de la Sécurité sociale	CNBF (avocats) Caisse nationale des barreaux français
Patrons pêcheurs embarqués		IRCEC Retraite complémentaire
Membres des cultes	ENIM CAVIMAC Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes	

La retraite du régime général de la sécurité sociale (CNAV)

➤ Vous et votre (ou vos) employeur(s) **versez des cotisations** :

- à la retraite de la Sécurité sociale,
- aux **régimes de retraite complémentaire** obligatoires.

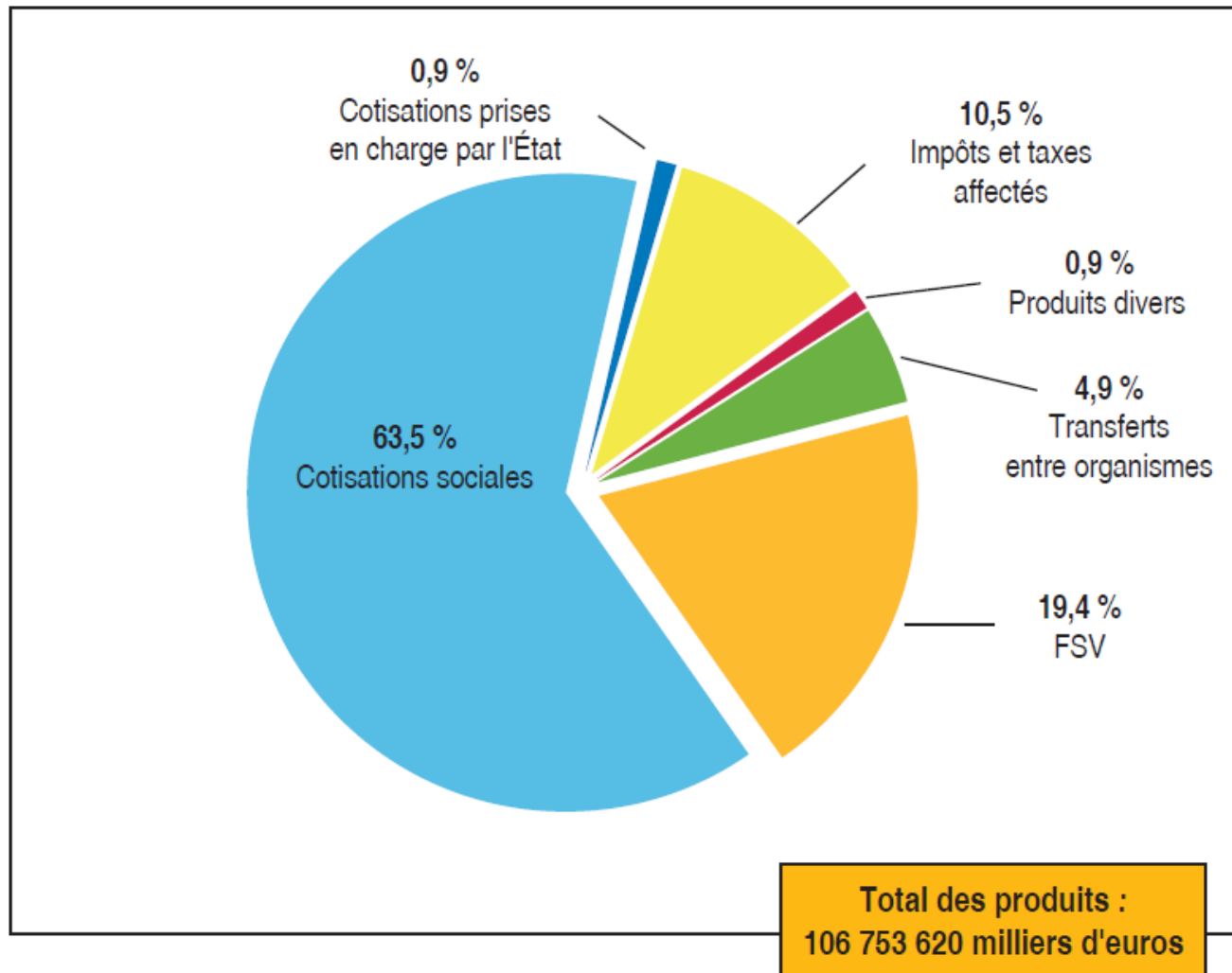
➤ Lorsque vous êtes en activité, vos cotisations servent à financer les retraites et vous permettent d'ouvrir des droits **pour votre future retraite**.



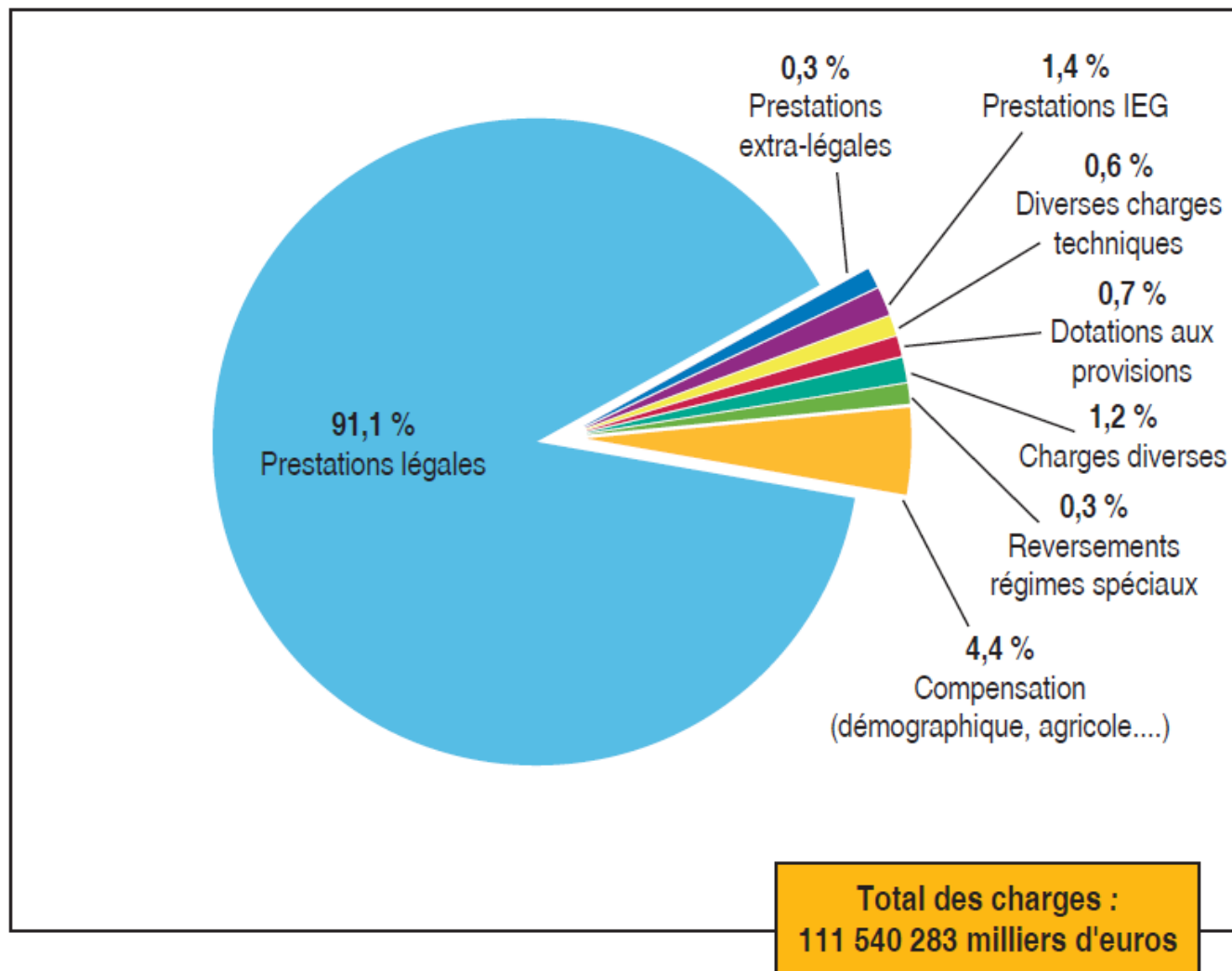
➤ **Les retraites sont financées par les cotisations des assurés en activité** : c'est le principe même de notre système de retraite basé sur la répartition et la solidarité intergénérationnelle.

► **Premier régime de retraite en France par répartition avec 17,8 millions de cotisants au 31.12 2012**

Les recettes de la branche retraite en 2012



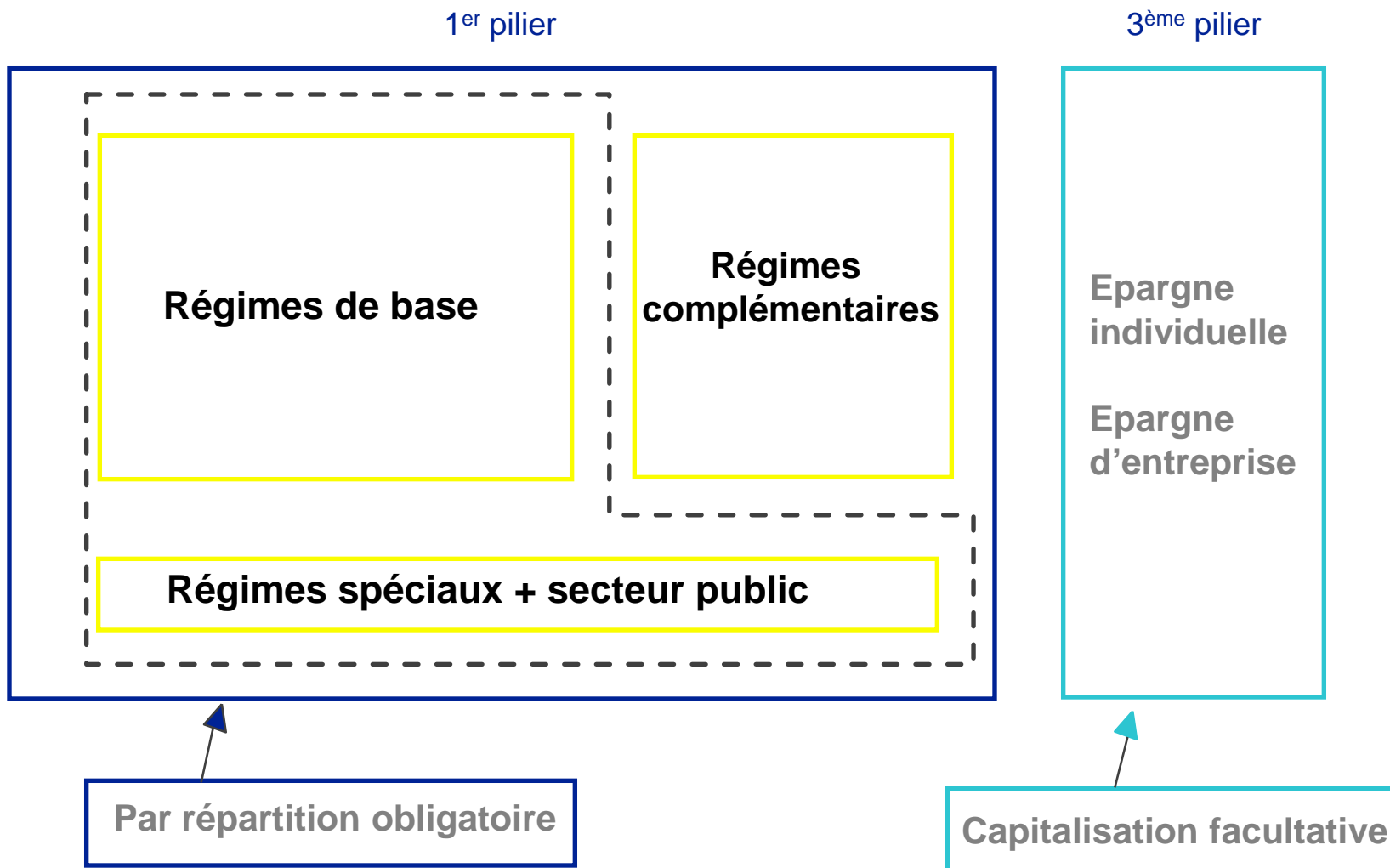
Les dépenses de la branche retraite en 2012



*Prestations légales = versements vieillesse et veuvage

*Prestations extra-légales = Action sociale

Structure simplifiée des pensions



En 2012:

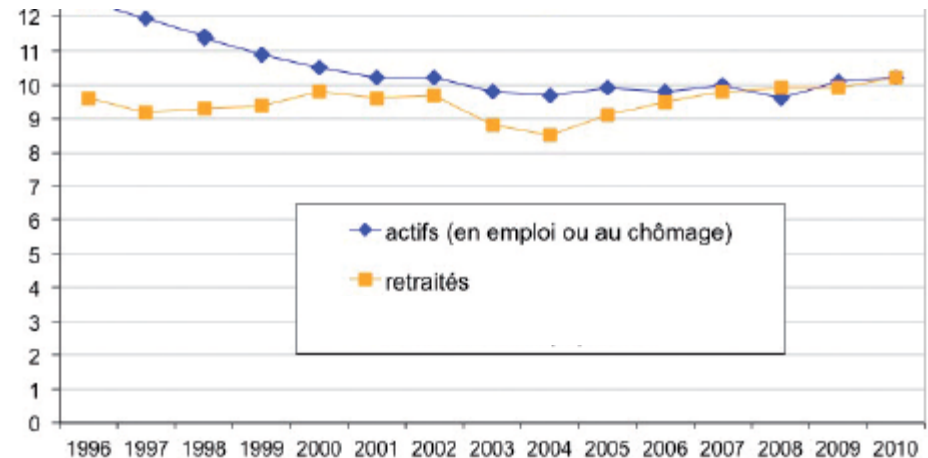
- €290 milliards versés au titre de la retraite obligatoire
- €6,5 milliards versés au titre de l'épargne-retraite, soit 2,2 % du total des versements

(Source: FFSA Rapport annuel 2012)

Performances du système: taux de pauvreté

- **Un système qui assure le maintien d'un niveau de vie décent après la retraite**
- **Taux de pauvreté pour les retraités en 2011 : 9,3 %**
(Ensemble de la population: 16 %)
- **Compte tenu des revenus de patrimoine, le revenu disponible des personnes âgées de +65 ans est équivalent à celui du reste de la population**
- **Taux de remplacement net en 2008: 78%**
(ratio entre le montant de la pension à la liquidation et le salaire de fin de carrière)

TAUX DE PAUVRETE (en %):
Proportion de retraités ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté



(Sources : EUROSTAT - EU-SILC 2013, COR 2013, INSEE)